

États financiers

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2000



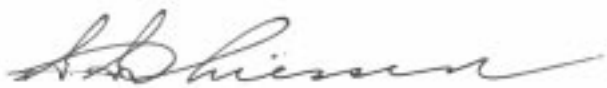
Banque du Canada **Responsabilité à l'égard de l'information financière**

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de cette responsabilité, la direction a mis en place des systèmes et pratiques de contrôle financier et de contrôle de gestion qui lui permettent de fournir l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables, les biens sont protégés et les opérations sont efficaces. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner de façon constante les mécanismes de contrôle interne et leur mise en application.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels de la Banque et les fait approuver par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret.

Les états financiers de la Banque ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets Caron Bélanger Ernst & Young et Raymond Chabot Grant Thornton, dont le rapport figure ci-après.



G. G. Thiessen, gouverneur



S. L. Kennedy, sous-gouverneure

Ottawa, Canada

AUDITORS OF THE BANK OF CANADA
VÉRIFICATEURS DE LA BANQUE DU CANADA

C. P. 813, SUCCURSALE B

OTTAWA, CANADA
K1P 5P9

P.O. BOX 813, STATION B

CARON BÉLANGER ERNST & YOUNG

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

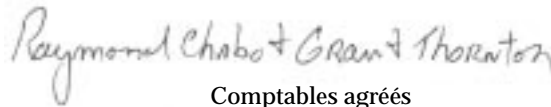
Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié le bilan de la Banque du Canada au 31 décembre 2000 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.


Comptables agréés


Comptables agréés

Ottawa, Canada
le 16 janvier 2001

Banque du Canada État des revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000	1999
	En millions de dollars	
REVENUS		
Revenus de placements, après déduction des intérêts payés sur les dépôts, soit 42,8 millions de \$ (47,2 millions de \$ en 1999)	2 111,0	1 910,8
DÉPENSES par fonction (notes 1 et 3)		
Politique monétaire	38,8	39,0
Monnaie	48,5	72,7
Services de banque centrale	31,3	33,0
	118,6	144,7
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers – Dépenses effectuées	75,6	73,9
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers – Dépenses recouvrées	(75,6)	(73,9)
	118,6	144,7
REVENU NET VERSÉ AU COMPTE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 992,4	1 766,1

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)



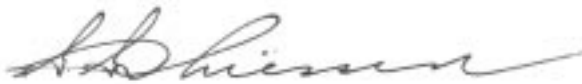
Banque du Canada Bilan

au 31 décembre 2000

ACTIF	2000	1999
	En millions de dollars	
Dépôts en devises étrangères		
Devises américaines	742,0	605,6
Autres devises	4,9	4,4
	<u>746,9</u>	<u>610,0</u>
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements ...	952,3	560,7
Placements (note 4)		
Bons du Trésor du Canada	9 134,7	12 020,6
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les trois ans	8 342,5	7 515,1
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, n'échéant pas dans les trois ans	15 293,8	12 975,7
Autres bons	1 666,7	-
Autres placements	1 500,3	5 130,9
	<u>35 938,0</u>	<u>37 642,3</u>
Immeubles de la Banque (note 5)	162,8	175,2
Autres éléments de l'actif		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	1 357,5	3 669,6
Tous les autres éléments de l'actif (notes 6 et 9)	390,6	405,5
	<u>1 748,1</u>	<u>4 075,1</u>
	<u>39 548,1</u>	<u>43 063,3</u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

PASSIF	2000	1999
	En millions de dollars	
Capital versé (note 7)	5,0	5,0
Fonds de réserve (note 8)	25,0	25,0
Billets de banque en circulation	36 775,3	40 142,6
Dépôts		
Gouvernement du Canada	16,1	11,8
Banques	1 669,2	1 827,8
Autres membres de l'Association canadienne des paiements	101,8	119,5
Autres dépôts	267,0	428,5
	<u>2 054,1</u>	<u>2 387,6</u>
 Passif en devises étrangères		
Gouvernement du Canada	584,4	454,5
 Autres éléments du passif		
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	-
Tous les autres éléments du passif (note 9)	104,3	48,6
	<u>104,3</u>	<u>48,6</u>
	<u><u>39 548,1</u></u>	<u><u>43 063,3</u></u>



G. G. Thiessen, gouverneur



F. J. Mahoney, comptable en chef

Au nom du Conseil



W. Dubowec, F.C.A., président du Comité de la vérification



H. H. MacKay, c.r., administrateur principal

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)



Banque du Canada **Notes complémentaires aux états financiers**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000

1. Les fonctions de la Banque

Les principales responsabilités de la Banque du Canada sont énoncées dans la *Loi sur la Banque du Canada* et peuvent être regroupées en quatre grandes fonctions, qui sont décrites ci-après. Les dépenses d'exploitation nettes inscrites dans l'*État des revenus et dépenses* sont ventilées selon ces quatre fonctions.

Politique monétaire

La politique monétaire est la plus importante responsabilité de la Banque. Elle a pour objet de préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas et stable. Ce faisant, elle favorise une meilleure tenue de l'économie et contribue à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens.

Monnaie

La Banque émet les billets de banque canadiens. Elle veille notamment à la conception des billets (en accordant une attention particulière aux caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon) et à leur impression, à la distribution des billets neufs, ainsi qu'au remplacement des billets endommagés.

Services de banque centrale

La Banque est chargée, d'une part, de promouvoir la fiabilité et la solidité du système financier canadien et, d'autre part, d'offrir au gouvernement fédéral des services de gestion financière. Dans le premier cas, elle surveille et soutient les principaux systèmes de compensation et de règlement au moyen desquels les actifs financiers sont transférés et les obligations de paiement sont traitées. La Banque fait aussi office de banquier du gouvernement fédéral, ce qui l'amène à conseiller ce dernier sur la gestion de la dette publique, à lancer de nouveaux emprunts, à tenir les dossiers des détenteurs d'obligations et à effectuer les paiements d'intérêts et les remboursements de titres. La Banque s'occupe également de la gestion des réserves de change de l'État. Par ailleurs, elle garde les soldes des comptes bancaires non réclamés et aide les propriétaires de ces comptes à récupérer leurs fonds.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

Des millions de Canadiens détiennent des obligations d'épargne du Canada et d'autres titres de dette émis par le gouvernement fédéral. La gestion de la dette envers les particuliers relève de Placements Épargne Canada, une agence du ministère des Finances, mais la Banque est responsable de la tenue des registres et de la fourniture de services aux titulaires de titres de dette au détail. La Banque recouvre le coût complet des opérations liées à ces titres.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Banque sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Comme les états financiers font clairement ressortir toutes les modifications importantes survenues dans les flux de trésorerie, il n'a pas été nécessaire d'établir un état distinct des flux de trésorerie; un tel état n'aurait apporté aucun complément d'information utile. Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de la plupart de ses employés plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. La Banque comptabilise les obligations qu'elle contracte au titre de ces régimes ainsi que les coûts connexes, déduction faite de l'actif des régimes. Le coût de ces régimes est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations, sur la base d'une évaluation du coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, de celui des prestations au titre des services passés découlant des modifications apportées aux régimes ainsi que des gains ou pertes actuariels excédant la marge de 10 %. L'actif des régimes est évalué à sa juste valeur pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu.

Les changements découlant de l'adoption de nouvelles normes comptables pour l'évaluation des avantages sociaux des employés ont été appliqués de façon prospective au cours de l'exercice 2000. Les soldes transitoires sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée moyenne des années de service restantes des participants actifs.

c) Conversion des devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'actif détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien, lesquels sont décrits à la note 10, paragraphe a), sont convertis en dollars canadiens aux taux de change stipulés dans les contrats. Les gains ou les pertes résultant de la conversion des devises étrangères et des opérations sur devises sont imputés aux revenus.

d) Avances

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements sont généralement des prêts à un jour entièrement garantis. Le taux d'intérêt qui est appliqué aux avances octroyées dans le cadre du système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) est le taux officiel d'escompte. Dans le cas des avances effectuées dans le cadre du système automatisé de compensation et de règlement, la Banque applique le taux d'escompte majoré d'une marge qui était de 150 points de base au 31 décembre 2000 (la même qu'en 1999).



e) Placements

Les placements, qui consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, sont inscrits au coût d'achat et sont corrigés en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission. Cet amortissement ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements sont imputés aux revenus.

f) Immeubles de la Banque

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, l'équipement ainsi que le matériel informatique et les logiciels, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. Les coûts d'acquisition de logiciels ne sont inscrits à l'actif que s'ils dépassent 2 millions de dollars. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

g) Prises en pension spéciales

Les prises en pension spéciales sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque du Canada offre d'acheter des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance, le jour ouvrable suivant. La Banque est disposée à conclure des prises en pension spéciales au taux cible établi aux fins de la politique monétaire, qui correspond au point médian de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour et est inférieur de 25 points de base au taux d'escompte, si les fonds à un jour se négocient généralement à un taux supérieur au taux cible annoncé. Les prises en pension spéciales sont conclues avec les négociants principaux, un sous-groupe de distributeurs de titres d'État qui ont atteint un certain niveau de participation sur le marché des titres du gouvernement canadien.

Le poste du bilan *Titres achetés dans le cadre de conventions de revente* représente le montant que la Banque recevra. Il englobe le coût de l'achat des bons du Trésor, des obligations et des intérêts courus sur les obligations ainsi que les intérêts perçus par la Banque. Les bons du Trésor et les obligations achetés dans le cadre de conventions de revente ne sont pas ajoutés aux placements de la Banque.

h) Dépôts

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont constitués de dépôts à vue en dollars canadiens. La Banque rémunère les soldes créditeurs des membres de l'Association canadienne des paiements (ACP) à l'issue du processus de règlement quotidien dans le système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) à un taux correspondant à la limite inférieure de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour (soit 50 points de base au-dessous du taux d'escompte); quant aux soldes créditeurs des membres de l'ACP au terme du processus de règlement quotidien dans le système automatisé

de compensation et de règlement, elle les rémunère à un taux correspondant à la limite inférieure de cette même fourchette moins une marge qui était de 150 points de base au 31 décembre 2000 (la même marge qu'en 1999). Dans le cas des comptes spéciaux de dépôt que les participants au STPGV utilisent à titre de garantie, la Banque verse des intérêts calculés au taux officiel du financement à un jour moins une marge qui était de 6,25 points de base au 31 décembre 2000 (la même qu'en 1999).

i) Cessions en pension

Les cessions en pension sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque du Canada offre de vendre des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance, le jour ouvrable suivant. La Banque est disposée à conclure des cessions en pension au taux cible établi aux fins de la politique monétaire, qui correspond au point médian de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour et est inférieur de 25 points de base au taux d'escompte, si les fonds à un jour se négocient généralement à un taux inférieur au taux cible annoncé. Les cessions en pension sont conclues avec les négociants principaux, un sous-groupe de distributeurs de titres d'État qui ont atteint un certain niveau de participation sur le marché des titres du gouvernement canadien.

Le poste du bilan *Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat* représente le montant que la Banque doit verser. Il englobe le prix de vente des bons du Trésor, des obligations et des intérêts courus sur les obligations ainsi que les intérêts accumulés. Les bons du Trésor et les obligations vendus dans le cadre de conventions de rachat continuent d'être ajoutés aux placements de la Banque.

j) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

3. Dépenses par catégorie

	2000	1999
	En millions de dollars	
Traitements	91,4	86,6
Avantages sociaux et autres frais de personnel	15,2	15,0
Coût des billets de banque	10,0	31,8
Entretien des immeubles.	21,2	20,0
Services et fournitures	36,9	41,6
Amortissement.	26,0	28,2
	200,7	223,2
Dépenses recouvrées		
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers	(75,6)	(73,9)
Autres	(6,5)	(4,6)
	118,6	144,7
Total		



Les traitements et les avantages sociaux du personnel affecté à l'entretien des immeubles ne sont pas inclus sous *Traitements* ou *Avantages sociaux et autres frais de personnel* mais plutôt dans les dépenses d'entretien des immeubles.

Les dépenses recouvrées sont constituées des droits que perçoit la Banque sur un certain nombre de services.

4. Placements

Les placements comprennent des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada ainsi que des avoirs détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement du Canada, lesquels sont décrits à la note 10, paragraphe a).

En général, la Banque conserve ses bons du Trésor et ses obligations jusqu'à l'échéance. Les valeurs comptables après amortissement de ces placements avoisinent les valeurs nominales. À la fin de l'exercice, le rendement moyen du portefeuille de bons du Trésor de la Banque, dont l'échéance moyenne est de trois mois, était de 5,8 % (4,9 % en 1999), tandis que celui des obligations échéant dans les trois ans et celui des obligations échéant dans plus de trois ans étaient de 6,4 % (6,5 % en 1999) et de 6,5 % (6,6 % en 1999) respectivement.

5. Immeubles de la Banque

	2000			1999		
	En millions de dollars					
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	168,0	71,9	96,1	168,0	68,5	99,5
Matériel informatique et logiciels	63,0	37,2	25,8	62,0	28,8	33,2
Autre équipement	139,0	98,1	40,9	137,1	94,6	42,5
	<u>370,0</u>	<u>207,2</u>	<u>162,8</u>	<u>367,1</u>	<u>191,9</u>	<u>175,2</u>

6. Tous les autres éléments de l'actif

Dans cette catégorie figure l'intérêt couru sur des placements totalisant 305,1 millions de dollars (325,6 millions en 1999).

7. Capital versé

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 \$ chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

8. Fonds de réserve

Le fonds de réserve établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* représente la réserve générale de la Banque. Des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été accumulés au fonds de réserve jusqu'à ce qu'il atteigne, en 1955, le montant maximal stipulé, soit 25,0 millions de dollars.

9. Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de la plupart de ses employés plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. On trouvera dans le tableau ci-après des renseignements sur ces régimes.

	Régime de pension		Autres régimes	
	2000	1999	2000	1999
	En millions de dollars		En millions de dollars	
Pour l'année				
Cotisations de la Banque	1,4	5,3	2,6	0,6
Cotisations des employés	0,3	4,2	0,0	0,0
Prestations versées	19,8	21,5	2,6	0,6
Charge (revenu) au titre des régimes	(12,3)	(4,6)	11,8	4,1
Au 31 décembre				
Obligations au titre des prestations constituées	444,2	478,2	88,6	27,7
Juste valeur de l'actif des régimes	657,8	600,5	0,0	0,0
Situation de capitalisation – excédent (déficit) des régimes	213,6	122,3	(88,6)	(27,7)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	39,0	25,3	(23,1)	(14,1)

Les hypothèses actuarielles significatives (les moyennes étant pondérées s'il y a plus d'un régime) que retient la Banque pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes.

	Régime de pension		Autres régimes	
	2000	1999	2000	1999
Taux d'actualisation	6,11 %	5,35 %	6,05 %	2,75 %
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes pour l'année	6,06 %	6,21 %	s.o.	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	3,00 % + prime au rendement	3,00 % + prime au rendement	3,00 % + prime au rendement	3,00 % + prime au rendement

- i) En 1999, la rubrique *Autres régimes* ne comprend que les avantages postérieurs à l'emploi. Les avantages complémentaires de retraite sont inclus à partir de 2000.
- ii) Étant donné que 2000 est une année de transition, les *taux d'actualisation*, qui étaient de 6,13 % au début de 2000 dans le cas du *régime de pension* et de 6,10 % dans le cas des *autres régimes*, diffèrent des taux indiqués ci-dessus pour la fin de 1999.
- iii) Étant donné que 2000 est une année de transition, le *taux de rendement prévu*, qui était de 6,09 % au début de 2000 dans le cas du *régime de pension*, diffère du taux indiqué ci-dessus pour la fin de 1999.
- iv) Le *taux d'actualisation* du *régime de pension* passe graduellement en deux ans de 6,08 % au taux final de 5,35 % indiqué ci-dessus pour l'année 1999. De même, le *taux d'actualisation* des *autres régimes* passe graduellement en deux ans de 3,125 % au taux final de 2,75 % indiqué ci-dessus pour l'année 1999.
- v) À partir de 2000, la Banque utilise les taux des obligations négociables du gouvernement du Canada. Ces taux diffèrent de ceux qu'elle a retenus pour les évaluations actuarielles du *régime de pension*.



Aux fins de l'évaluation, le taux d'augmentation annuel hypothétique des frais d'hospitalisation assurés et du coût des médicaments par participant a été fixé à 9,0 %. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement durant dix ans pour s'établir à 4,5 % et demeurer à ce niveau par la suite; quant au coût par participant des autres soins médicaux, il devrait augmenter de 3,0 % par an.

10. Engagements

a) Contrats de devises

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque du Canada conclut des contrats d'achat et de vente de devises. Plus particulièrement, elle conclut des swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien dans le cadre des opérations de trésorerie qu'elle effectue au sein du système bancaire canadien. Ces opérations, qui sont menées avec l'accord du ministre des Finances en vertu d'une autorisation permanente, consistent en l'achat temporaire par la Banque de devises du Fonds des changes; ces devises sont payées en dollars canadiens au taux de change en vigueur, et la Banque s'engage à les revendre plus tard au même taux. La juste valeur de ces avoirs n'est pas sensiblement différente de leur valeur comptable. À la fin de l'exercice, le taux de rendement moyen de ces placements était de 6,1 % (5,5 % en 1999).

En outre, la Banque du Canada a conclu des accords de swap de devises avec deux autres banques centrales. Le premier, avec la Réserve fédérale des États-Unis, se chiffre à 2 milliards de dollars É.-U., et le deuxième, avec la Banque du Mexique, à 1 milliard de dollars canadiens. Aucun tirage n'a été effectué sur ces deux mécanismes en 2000 et en 1999.

Tous les engagements découlant de contrats de devises en cours au 31 décembre sont réglés l'année suivante. Le tableau ci-après fait état de l'encours de ces engagements.

		2000	1999
		En millions de dollars	
Contrats de devises	- achats	133,0	117,6
	- ventes	1 654,5	5 299,9

Au 31 décembre 2000, l'encours des contrats de devises comprenait pour 1 521,5 millions de dollars en engagements de vente conclus dans le cadre de swaps avec le Fonds des changes (5 182,4 millions en 1999).

b) Contrats de titres

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des contrats d'achat et de vente de titres. Tous les engagements découlant de contrats en cours au 31 décembre sont réglés l'année suivante. Le tableau suivant montre l'encours de ces engagements.

		2000	1999
		En millions de dollars	
Contrats de titres	- achats	-	-
	- ventes	1 358,3	3 675,0

Au 31 décembre 2000, l'encours des contrats de vente de titres conclus dans le cadre de prises en pension spéciales (taux applicable : 5,75 %) s'élevait à 1 358,3 millions de dollars; ces contrats ont tous été réglés le 5 janvier 2001 (à la fin de 1999, des contrats totalisant 3 675,0 millions de dollars et portant intérêt au taux de 4,75 % étaient toujours en cours).